



Titre d'attribution
<p>Les prix sont attribués au titre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestes et attitudes exceptionnels • Esprit sportif et carrière sportive exemplaire • Carrière Fair-Play d'éducation ou d'entraîneur • Carrière d'arbitre • Promotion et défense de l'esprit sportif

Jurys	Modalités
<p>Le jury est composé :</p> <p>CDOS DDCS Cercle Pierre de Coubertin Comité des médaillés J&S Personnalités du monde sportif</p>	<p>Toute candidature doit faire l'objet d'une demande écrite par le Président ou son représentant de Comité Départemental, qui remplit la fiche de candidature, comportant les coordonnées personnelles, et la justification de la proposition de la proposition à l'obtention d'une distinction.</p>

Tout lauréat peut être présenté aux prix nationaux de l'AFSVFP

Critères d'attribution des prix
<p>Dans la détermination du nombre de lauréats et dans leurs choix. Ils doivent respecter en priorité les titres d'attributions.</p> <p>Les critères d'appréciation du comportement d'un candidat au Prix du Fair-Play se fondent d'abord sur l'esprit de justice, la loyauté ou l'équité au regard des règlements ; ils se vérifient ensuite sur la capacité d'altruisme.</p> <p>Dans l'esprit de solidarité et sur les règles morales du Code du Sportif, distinguant les vertus humaines génératrices de valeurs sportives.</p> <p>Aucun membre du jury ne peut être lauréat.</p> <p>Les jurys sont souverains.</p>

Remise des prix et unité du Sport
<p>La remise des Prix départementaux doit être l'occasion d'une cérémonie officielle par le Président du CDOS sous l'égide de l'AFSVFP ;</p> <p>En aucun cas, un membre du jury ne peut être admis à recevoir un Prix pour un lauréat absent.</p>

Démocratisation et prérogatives
<ul style="list-style-type: none"> • Seuls, les représentants d'une fédération, d'un organisme national, d'un CROS, d'un CDOS, sont habilités à présenter un lauréat aux Prix Nationaux. • Il est recommandé de respecter le sens de la démarche proposée : communal, départemental, régional, national. • Tout lauréat d'un prix national peut être présenté par l'AFSVFP pour l'obtention d'un prix international décerné par le Comité International pour le Fair-Play.

Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord